

LE SENTIER

Bulletin mensuel de l'Enseignement Primaire Libre
— du Diocèse de Quimper et de Léon —

Directeur responsable : M. le Ch. LE STÉR, Inspect^r diocésain. — Tirage : 500 ex.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

Inspection diocésaine, 19, rue Pen-ar-Stér, Quimper. — C. C. Rennes 528-80

Le Référendum

Mieux préparé, mieux organisé, le Référendum sur la liberté de l'Enseignement eût été un triomphe : tel quel, c'est un succès. D'ores et déjà, le nombre des signatures dépasse 200.000.

Reste à établir le pourcentage ; ceci est essentiel. C'est pourquoi je me permets de demander ce travail aux *Directrices des écoles de chef-lieu de canton* : que les autres Directrices veuillent bien leur adresser les renseignements suivants concernant leurs paroisses respectives : nombre d'électeurs et d'électrices inscrits ; nombre de signatures favorables recueillies ; les Directrices des écoles de chef-lieu de canton auront l'obligeance de s'enquérir des résultats obtenus dans les paroisses qui n'ont pas d'écoles libres et enverront à l'Inspection diocésaine les renseignements obtenus. Ce travail est nécessaire et urgent.

Nous voudrions aussi être renseignés sur les incidents notables qui se seraient produits ici ou là ; car, aussi surprenant que cela soit, il y en a eu.

Nous avouons ne pas comprendre l'émotion suscitée par le Référendum dans le personnel de l'Enseignement public. Nous n'attaquons ni l'école publique ni ses maîtres. Si quelques rares propagandistes s'étaient montrés indiscrets et agressifs, ils seraient à blâmer nettement, car ils auraient perdu de vue les consignes très précises données par les organisateurs.

Mesure inopportune a-t-on dit ? autant que les menaces contre l'école libre qui l'ont inspirée. Il eût mieux valu, c'est évident, qu'on n'eût pas à y songer.

Nous étions attaqués, nous le sommes encore, nous nous défendons, nous n'attaquons personne. Personne, plus que nous, ne désire la PAIX SCOLAIRE, demandée autant par le Conseil National de la Résistance que par l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de France. C'est l'attitude que nous vous demandons de conserver en toutes occasions. Les invectives et les injures n'ont jamais éclairé ni converti personne ; or, il y a chez nos adversaires en général, plus d'incompréhension que de réelle hostilité ; adversaires ai-je dit, je déplore vraiment d'avoir à leur donner ce qualificatif : cependant c'est bien ainsi qu'ils se montrent un peu partout. Combien il serait préférable de nous voir travailler côte à côte pour la même et belle œuvre de l'éducation des jeunes Français, humaine chez eux, chrétienne chez nous.

NOTA. — Je signale une brochure très intéressante sur ce sujet : « Le Prêtre et l'Instituteur ». Prix 9 fr. Procure Générale du Clergé, 5, rue Mézières, Paris (6°).

Croix-Rouge Française de la Jeunesse

Par une circulaire du 6 Février 1945, la Direction générale de l'Enseignement a tenu à attirer l'attention des éducateurs sur la bienfaisance de la C.R.F.J. qui « vise essentiellement à développer chez les jeunes élèves avec la pratique de l'hygiène, celle de l'entraide matérielle, intellectuelle et morale et, par la correspondance interscolaire, s'efforce de nouer des rapports d'amitié entre eux et leurs camarades d'autres régions ou d'autres pays... »

Les dirigeants de la Croix-Rouge de la Jeunesse Française ont donc pensé que le moment était venu d'intensifier leur action, en en précisant les objets et en les adaptant aux besoins de l'heure présente. Par exemple, dans nos régions dévastées, des écoliers manquent de vêtements chauds, de galoches, de fournitures scolaires, alors que dans les régions plus favorisées, leurs camarades seraient heureux de leur apporter une aide efficace. La Croix-Rouge de la Jeunesse se propose comme première tâche d'établir entre ces enfants la liaison nécessaire en organisant le marrainage des écoles dévastées, par les établissements intacts... »

Il m'a été donné d'assister, le 15 Mars, à une réunion des délégués de la C.R.F.J. de divers secteurs du Finistère et j'ai constaté avec plaisir combien intéressant et combien vaste aussi était le champ d'action de la C.R.F.J. ; mais j'ai fait une constatation moins agréable, c'est qu'elle est beaucoup plus répandue dans les écoles publiques que dans les nôtres ; ce qui ne veut pas dire que nous sommes battus sur le terrain de la charité : c'est que d'autres œuvres de bienfaisance sollicitent nos élèves, qui seront difficilement dépassés en générosité. Néanmoins, je me permets de vous demander instamment de vous renseigner sur la C.R.F.J. en vous mettant en relation avec Mlle la Déléguée départementale de la C.R.F.J., rue Kéréon, Quimper.

Journées de Récollection

Des journées de récollection pour les institutrices auront lieu :

à Pont-Aven, le 17 Juin ;
à Landerneau, le 24 Juin ;
à Quimper, le 1^{er} Juillet.

La journée débute par la messe à 8 heures 30.

Certificats d'Etudes Libres

Les examens des Certificats libres complémentaires (2^e degré) et supérieur (3^e degré) sont fixés au jeudi 14 Juin : les listes des candidats devront nous parvenir *au plus tard le 24 Mai*.

La préparation de la liste récapitulative, la désignation des centres et des délégués est un travail ardu. Il est rendu encore plus difficile par la négligence de quelques-uns. Chacun com-

prendra que, pour éviter le désordre, il importera de bien distinguer les différentes séries dans l'établissement des listes des candidats et de nous adresser ces listes à la date fixée.

Pour le 2^e degré (certificat complémentaire), nous appelons :

Série A le programme de la 1^{re} année des Cours complément^{res}.
— B — sixième moderne ;
— C — sixième classique ;
— D — de l'ancien certificat.

Pour le 3^e degré (certificat supérieur), nous appellerons de même :

Série A le programme de la 2^e année des Cours complément^{res}.
— B — 5^e moderne ;
— C — 5^e classique.

Vos listes devront être faites suivant les séries ; une feuille pour chaque série. Vous nous faciliterez notre travail en inscrivant le nom des candidats dans l'ordre alphabétique sur des feuilles de cahier écolier (format couronne 22 1/2 x 17 1/2). Au haut, vous mettrez le nom de l'école, le degré de l'examen (2^e ou 3^e degré) et la série.

Les listes des candidats devront nous être parvenues le *24 Mai au plus tard*. L'arrivée tardive des listes ne permettant pas l'établissement ordonné de la liste récapitulative, il ne sera tenu aucun compte des listes qui nous parviendraient après cette date.

Nous avons reçu de quelques écoles des renseignements sur les programmes étudiés pendant l'année scolaire : c'est une belle collection de variétés.

Quelques précisions semblent nécessaires :

Classe de sixième : programme de sciences zoologie : monographie des vertébrés communs, grandes lignes de leur classification ; pas de botanique (les sciences physiques ne sont pas au programme).

Cinquième classique : zoologie, monographie de quelques types d'invertébrés choisis dans les principaux groupes et établissement progressif de leur classification. Vue d'ensemble sur le règne animal.

Pour les épreuves d'histoire (2^e et 3^e séries), les candidats auront à choisir entre plusieurs sujets pris dans les différents programmes étudiés.

L'épreuve de langue étrangère comprendra une version et un thème.

Il en sera de même pour l'épreuve de latin.

N. B. — Que l'on veuille bien nous prévenir au plus tôt des difficultés locales qui pourraient se présenter au sujet de la fixation de la date de l'examen au 14 Juin.

Certificats d'Etudes Primaires Elémentaires

I. — *Programme d'Enseignement maritime.*

Navigation (tout le chapitre III du programme annexé à l'arrêté du 19 Février 1943).

La pêche (sauf le port de pêche et la météorologie élémen-

taire dans ses rapports avec la pêche), c'est-à-dire le chapitre IV du programme, moins les deux premières parties de ce chapitre.

Hygiène (voir détail dans le programme annexé du 19 Février 1943).

II. — *Epreuve d'Education physique.*

L'épreuve d'éducation physique sera prise dans les exercices suivants :

a) *Pour les garçons* : course de 60 m. plat, saut en hauteur avec élan ; saut en longueur avec élan ; grimper avec l'aide des jambes.

b) *Pour les filles* : course de 50 m. plat ; saut en hauteur avec élan ; saut en longueur sans élan ; lancer d'adresse.

III. — Au 15 Avril, l'Inspection Académique n'a rien reçu au sujet de dispenses d'âge pour le C. E. P. E.

Assurances Sociales

Nous rappelons que la contribution pour les Assurances Sociales est désormais de 12 % (6 % à la charge de l'employeur, 6 % à la charge de l'employé).

D'autre part, par une lettre du 27 Février 1945, le Ministère du Travail fait connaître que les écoles subventionnées sont soumises au versement de la contribution spéciale 4 % prévue par l'ordonnance du 30 Décembre 1944. Cette contribution est entièrement à la charge de l'école.

Impôts Cédulaires sur les Traitements

Le barème de 1943 et de 1944 reste provisoirement en vigueur ; mais il n'y a pas de retenue à effectuer sur les traitements mensuels inférieurs à 1.860 francs. Pour les traitements supérieurs, il y a lieu de défalquer : 1° les Assurances Sociales ; 2° la somme de 700 francs : la taxe est calculée sur le reliquat.

Livre interdit

Le syllabaire illustré de la Méthode de lecture et de langage de Fournier, édition 1943, est interdit dans les écoles.

Bourses de C. C.

A titre transitoire, l'épreuve de langue vivante étrangère sera supprimée pour les candidats aux bourses d'enseignement du premier degré (cours complémentaires, deuxième, troisième et quatrième séries), qui appartiennent à un établissement où l'enseignement des langues vivantes étrangères n'a pu être organisé dans la classe dont ils suivent le cours.

Pour pouvoir bénéficier de ces dispositions, les candidats devront produire un certificat délivré par le chef d'établissement constatant que la condition fixée par le présent article est remplie. Ces certificats seront visés par l'Inspecteur d'Académie.

Brevet d'Instruction Religieuse

Le Brevet d'Instruction Religieuse aura lieu le mercredi 23 Mai. Prière de fournir la liste des candidats pour le 10 Mai, dernier délai, à M. Rannou, 63, rue de Douarnenez, Quimper.

Archives départementales

M. l'Archiviste départemental, voulant compléter la collection du *Sentier*, serait reconnaissant aux écoles qui pourraient lui céder les numéros manquants, à savoir les 17 premières années et les n°s 1, 2, 3, 4, 5, 6, 13 de la 18° année.

Commission de parrainage scolaire pour enfants de prisonniers et déportés (Février 1945)

Les demandes de bourses pour frais d'études, etc., transmises par les délégués ou les directeurs d'écoles ont reçu, pour la plupart, un avis favorable ; les sommes attribuées sont en voie de mandatement par les services sociaux de la Maison du Prisonnier. L'effort doit être poursuivi dans toutes les écoles pour déceler les besoins des enfants, et, si ces besoins ne sont pas d'ordre scolaire, ils doivent être signalés aux services compétents (Assistants sociaux, Associations de Prisonnier, Maison du Prisonnier).

Entr'aide Française

M. le Directeur départemental de l'Entr'aide française vous a adressé une proposition de vente de pochettes contenant des vues de Brest dévasté ; cette vente devant se faire au profit des sinistrés et victimes civiles de la guerre, nous vous la recommandons instamment.

Nous vous recommandons également la collecte des livres illustrés destinés aux enfants d'Alsace et de Lorraine.

Occupation

Les directeurs et directrices des établissements scolaires encore partiellement occupés voudront bien nous en aviser au plus tôt, en précisant dans quelle proportion ils restent occupés.

Mérite diocésain

Son Excellence Monseigneur l'Evêque a accordé la médaille du Mérite diocésain à Mlles Laviac et Quiniou, directrice et institutrice à Ploujean. Nous leur adressons nos plus vives félicitations et l'expression de notre reconnaissance pour leur dévouement dans l'enseignement diocésain.

Le Cours Normal

Après bien des pérégrinations, le Cours Normal a repris possession de ses locaux de Landerneau ; 82 normaliennes, ré-

parties sur trois Cours (Seconde, Première, Philosophie), s'y préparent à leur mission d'éducatrices. Les besoins annuels de l'enseignement primaire diocésain exigent qu'elles soient plus nombreuses. Ceci est uniquement une affaire de recrutement. Elles sont légion, les jeunes filles qui n'hésiteraient pas à donner quelques-unes de leurs jeunes années à l'apostolat de l'école..., qui n'hésiteraient pas, si elles trouvaient sur leur chemin une conseillère avisée capable de leur montrer la beauté surnaturelle de la mission d'éducatrice chrétienne..., qui hésiteraient aujourd'hui moins que jamais. La liberté de l'enseignement est menacée ? C'est le moment où les cœurs bien trempés choisiraient pour la servir.

C'est vous dire que nous comptons sur le concours de toutes pour le recrutement du Cours Normal.

Saint-Sébastien étant insuffisant, nous envisageons de recevoir de jeunes élèves dans quelques-uns des Cours Complémentaires. Pensez-y dès maintenant.

Mais pensez surtout à nous envoyer soit des brevetées, soit de bonnes élèves pour la 2^e.

Songez à la relève.

Le retour des Prisonniers

Le retour de nos chers prisonniers est tout proche : à nous de leur ménager l'accueil le plus fraternel ; il leur faudra du repos, des bons soins pour se refaire et aussi, un peu d'argent. Il nous reste un petit capital, du fait de la suspension de l'envoi des colis, mais bien insuffisant pour assurer à chacun de nos 70 prisonniers un pécule raisonnable. Je me permets donc de vous demander de hâter le règlement du Sou du Prisonnier ; peut-être les écoles et les élèves pourraient-ils organiser une souscription dans ce but. Nous recevrons avec reconnaissance la moindre offrande.

On voudra bien nous signaler au plus tôt, le retour de chacun : prêtres, religieux, laïcs.

Deuil

Nous recommandons à vos prières l'âme de Mlle Marguerite Bothorel, décédée au Cloître-Pleyben ; 27 ans d'enseignement.

Catéchismes bretons

Nous vous signalons l'arrivée d'un nouveau stock de *Katekiz Krenn* dans les dépôts habituels. Nous serions reconnaissants aux chefs de paroisses et des écoles s'ils voulaient faire dès maintenant leur commande en vue de la rentrée d'Octobre ; cela nous permettrait de calculer au plus tôt l'importance de la nouvelle réimpression ; ils y ont d'ailleurs tout intérêt, car le prix de revient de la nouvelle édition sera très supérieur à celui de la première. Nous rappelons que l'on peut s'adresser aux écoles libres de filles de Landivisiau, Landerneau, Lesneven, Saint-Renan, Saint-Pol (la Charité), Morlaix (N.-D. du Mur), Châteaulin, Carhaix, Douarnenez, Pont-l'Abbé et à l'Inspection diocésaine. Prière de se munir de l'emballage nécessaire.

Inspection Diocésaine

Prière de fournir immédiatement à M. Rannou l'état ci-dessous concernant l'enseignement ménager familial et agricole.

Nom exact de l'Ecole	Adresse de l'Ecole	Nom de la Directrice	Nombre de Professeurs	Nombre d'Elèves	Est-ce : a) une Ecole ménagère b) ou un Cours ménager ?	Observations

Dans la colonne observation, prière d'indiquer le chiffre global et annuel des dépenses afférentes à l'école ménagère ou au cours ménager — déduction faite des frais particuliers à l'internat.

N. B. — Toute école ou cours d'enseignement ménager peut recevoir des subventions de l'Etat. Ces demandes doivent être motivées et justifiées. Demander

tous renseignements utiles à M. le Secrétaire départemental à la Famille, 20, boulevard de Kerguelen, Quimper.

**

BREVET D'INSTRUCTION RELIGIEUSE le 23 Mai. Inscription jusqu'au 10 Mai, dernier délai.

• Subventions aux Ecoles d'Enseignement Ménager

A la date du 28 Mars 1945, le Secrétaire départemental à la Famille, 20, boulevard de Kéruguélen, à Quimper, communique :

ENSEIGNEMENT MÉNAGER. — Il est prévu que les œuvres publiques ou privées, qui assument la charge de l'enseignement ménager familial ou de la formation du personnel enseignant, peuvent recevoir des subventions de l'Etat et des collectivités publiques ou privées. Le Délégué régional à la Famille, à Rennes, m'a avisé dernièrement qu'il était prêt à transmettre au Commissariat général à la Famille toutes les demandes de subventions qui sembleraient raisonnables pour l'enseignement ménager. Je suis, en conséquence, à votre entière disposition pour vous fournir des formules de demande de subvention, en vous donnant toutes indications utiles pour l'établissement des dossiers.

Je dois toutefois auparavant vous signaler les directives qui nous ont été données par le Commissariat général à la Famille, en ce qui concerne cette question des subventions.

« *Subventions de fonctionnement.* — Quand le Commissariat général dit qu'il ne subventionne pas le fonctionnement, il énonce un principe. Il ne prend en charge régulière, totale ou partielle, aucun organisme quelle qu'en puisse être la qualité de ses dirigeants ou de son action.

« Il n'étudie que des cas particuliers auxquels il manifeste son intérêt par un appui financier toujours exceptionnel.

« Avoir reçu une subvention au titre d'une année déterminée ne constitue aucun droit à en recevoir une au titre d'une année suivante.

« N'en pas avoir reçu au cours d'une année déterminée ne peut servir d'argument en faveur d'une demande, au cours d'une année suivante.

« Toute demande est relative à un cas d'espèce, dont les seuls arguments sont : situation financière actuelle, activité, projet de réalisation prochaine, références, etc...

« Le Contrôle appelle subvention de fonctionnement, toute subvention qui ne se justifie pas par des travaux. »

Outre les subventions motivées par le fonctionnement dont il est question ci-dessus, le Commissariat général à la Famille peut accorder également des subventions motivées par des travaux.

Le Gérant : D. PLOUZENNEC.

Quimper, Imprimerie Cornouaillaise.